



2003

Rapport annuel

CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITES





SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI

Sommaire

Mot du Président	6
Membres du Conseil d'Administration	9
Rapport moral	10
• Activité de la C.I.M.R. en 2003	12
• Mise en oeuvre de la réforme	18
• Gestion financière	22
Rapport Financier	30
• Bilan au 31 décembre 2003	32
• Bilan actuariel de l'exercice 2003	36
Rapport de l'Auditeur indépendant	41
Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 novembre 2004	45





Mot du Président



L'année 2003 a été porteuse de nombreux événements qui auront de grandes retombées sur l'avenir de notre Institution.

Tout d'abord, l'importante réforme adoptée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mars 2003, après la réalisation d'études actuarielles approfondies et l'examen de nombreux scénarii.

Cette réforme qui a sauvegardé tous les droits acquis, a été conçue dans un esprit d'équité entre les adhérents, les affiliés et les allocataires, et permet de rétablir l'équilibre financier du régime sur le long terme, en ajustant ses paramètres aux réalités démographiques et actuarielles de notre population.

Elle a mis en place les conditions de sa pérennité à travers l'implémentation du Bilan Actuariel annuel, qui permet de suivre l'évolution des agrégats démographiques et financiers par des simulations sur de longues périodes, et l'adoption de règles précises de pilotage, matérialisées par une Charte de Pilotage.

Elle a également permis de moderniser le mode de gestion des actifs financiers, d'en affiner la philosophie de placement et d'en fixer les principes et les règles de fonctionnement, concrétisés par l'adoption d'une Charte Financière et d'un Règlement Financier. De même, la réforme a renforcé le mode de gouvernance de la Caisse par la création d'un Comité de Pilotage qui intervient dans la conduite des bilans actuariels annuels, s'assure de la pérennité du régime et supervise la gestion financière.

Je voudrais rendre particulièrement hommage à Monsieur Abdelatif JOUAHRI qui a été l'artisan de cette réforme, et qui l'a conduite et faite aboutir avec détermination, clairvoyance et perspicacité.

Je voudrais également remercier le secteur des assurances qui a pleinement collaboré à sa réussite, en donnant la priorité aux intérêts de nos affiliés.

Les effets de la réforme se sont immédiatement traduits dans les résultats de l'exercice 2003, qui dégage un excédent d'exploitation de 1 211 millions de DH. Bien que provenant principalement de l'encaissement des cotisations salariales, nous relevons avec satisfaction qu'il les dépasse de plus de 104 millions de DH.

Le Bilan Actuariel réalisé pour la première fois après l'adoption de la réforme, permet de constater une évolution des fondamentaux, conforme aux prévisions du bilan précédent, voire en légère amélioration, et nous conforte dans la capacité des mesures prises, à garantir la pérennité du régime.

L'année 2003 a connu également l'adoption d'un amendement au Code des Assurances qui dispense la CIMR de l'application de ses dispositions jusqu'à fin 2007. Ce délai sera mis à profit pour réaliser la refondation de notre Institution dans le cadre désormais officiel, mis en place par le gouvernement à travers les Commissions Nationale et Technique, qui sont chargées de la réforme du système de retraite au Maroc.

Afin de renforcer la portée de cette réforme et de capitaliser sur ses effets bénéfiques, la CIMR s'est engagée dans un vaste programme de modernisation de son organisation et de ses méthodes de gestion et de management. Ces actions commenceront à porter leurs fruits en 2005, et nous permettront de nous rapprocher de nos affiliés et adhérents, en leur offrant la qualité de service à laquelle nous aspirons tous.

Khalid CHEDDADI,
Directeur Général

Membres du Conseil d'Administration



PRÉSIDENT

Khalid CHEDDADI

VICE-PRÉSIDENTS

Jamal BA-AMER
SAMIR

Mohamed BERRADA
ROYAL AIR MAROC

Hassan CHAMI
CGEM

Bassim JAÏ HOKIMI
ONA

Abdelaziz TAZI
SGMB

TRÉSORIER

El Madani LARAKI
CARNAUD MAROC

SECRÉTAIRE

Abdou KETTANI
SACEM

ADMINISTRATEURS

Saïd AHMIDOUCH
FMSAR

Larbi BELARBI
SOMACA

Mounir CHRAIBI
CNSS

Mohamed FIKRAT
XXXX

Tageddine GUENNOUNI
COFARMA

Driss JETTOU
GROUPE AU DERBY

Saâd KETTANI
AL MANAR

Mohamed LASRI
ST MICHEL ELECTRONICS

Noureddine OMARY
BCP

Ahmed RAHOU
LESIEUR CRISTAL

Jean-Marie SCHMITZ
LAFARGE CEMENTS

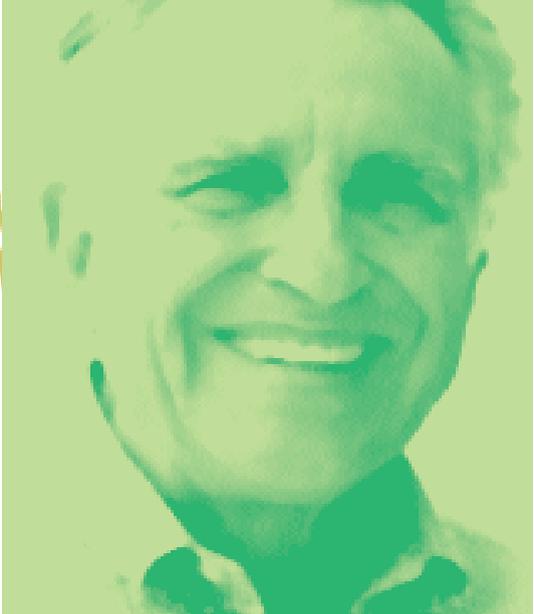
Driss TARARI
SCE

Driss TRAKI
CENTRALE LAITIERE

AUDITEUR INDÉPENDANT

PRICE WATERHOUSE COOPERS



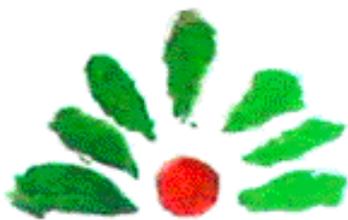


| Rapport Moral

• Activité de la C.I.M.R. en 2003	12
• Mise en oeuvre de la réforme	18
• Gestion financière	22



Activité de la CIMR en 2003



En 2003, la CIMR a enregistré 156 nouvelles adhésions au régime normal, portant ainsi le nombre d'adhérents à un total de 3.738 entreprises et celui des affiliés actifs et ayants droit à un total de 408.946.

Le nombre d'allocataires s'est élevé à 90.305 dont 6.568 ont demandé la liquidation de leur dossier au cours de l'année 2003, en majorité sous forme de pension principale.

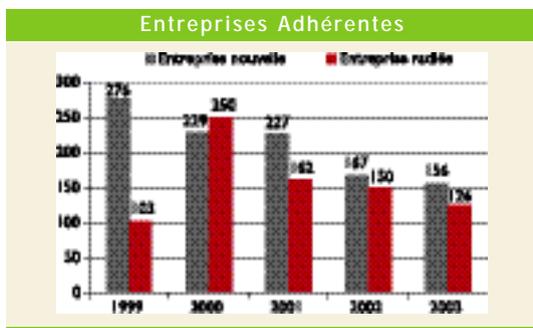
Le montant total des contributions encaissées par la CIMR s'élevait à 2,5 milliards de Dh pour un total de pensions servies de 1,755 milliards de Dh.

> ADHERENTS

Les nouvelles adhésions au régime de retraite normale ont concerné 156 établissements contre 167 l'exercice précédent. Elles ont donné lieu à l'entrée de 8.362 nouveaux actifs cotisants contre 4.718 en 2002, enregistrant ainsi une augmentation de 77,2%.

Les nouvelles adhésions au régime de retraite complémentaire ont concerné 24 entreprises pour 50 nouveaux participants contre respectivement 294 et 395 en 2002.

Les entreprises radiées, quant à elles, ont vu leur nombre diminuer pour s'établir à 126 contre 150 en 2002.



Les motifs de radiation se ventilent comme suit :

- 37 pour cessation d'activité,
- 28 après 3 ans de suspension d'adhésion
- 15 pour mutation du personnel,
- 15 pour annulation,
- 13 pour non commencement d'exécution,
- 10 pour fusion/absorption,
- 4 pour démission,
- 4 pour faillite.

Ces radiations ont réduit l'effectif des actifs cotisants de 495 comparativement à 1.112 en 2002.

En définitive, le nombre total de nos entreprises adhérentes a enregistré, en 2003, une progression nette de 30 contre 17 l'exercice précédent.

En outre, le bénéfice de notre régime a été étendu à 6 nouvelles catégories de personnel profitant ainsi à 38 nouveaux affiliés. De même, 27 adhérents ont augmenté leur taux de cotisation au profit de 865 participants.

Il convient de signaler toutefois que sur le total des 3.738 entreprises adhérentes, 9 ont vu leur adhésion suspendue. Cette suspension, si elle dure trois ans, entraînera leur radiation.

> AYANTS DROIT

Le nombre de nos ayants droit a enregistré une augmentation de 6.761 contre 7.147 en 2002, ce qui le porte à 179.558, réalisant ainsi une progression de 3,9%.

Il est à rappeler que les ayants droit sont des affiliés qui ont quitté leur employeur sans faire valoir leur droit à la retraite auprès de notre Caisse, sans intégrer une autre entreprise adhérente et sans demander le remboursement de leurs cotisations salariales.

> ACTIFS COTISANTS

Les actifs cotisants ont vu leur nombre augmenter de 5.433 contre une augmentation de 1.536 en 2002, pour atteindre 229.388, réalisant ainsi une progression de 2,43%. Leur moyenne d'âge est de 41 ans et 5 mois. Ils se répartissent en 56.997 femmes et 172.391 hommes.

Le nombre total des bénéficiaires de la retraite complémentaire a enregistré une augmentation de 2,49%. Il a atteint 8.408 et représente 3,67% de l'effectif global de nos actifs contre 8.204 et 3,66% en 2002.

> ALLOCATAIRES

Comme constaté en 2002, le fait marquant concernant les départs en retraite a consisté dans le maintien du pourcentage important des anticipations.

vulputate velit esse molestie
consequat, vel illum dolore eu
feugiat nulla facilisis at vero



En effet, les bénéficiaires qui ont fait valoir leur droit à la retraite en 2003 avant l'âge de soixante ans ont représenté 55,58% du total contre respectivement 50,17%, 50,64% et 42,49% les années 2002, 2001 et 2000.

Il s'ensuit que les demandes de retraite à 60 ans en 2003 ont été inférieures à celles de l'année précédente (41,99% contre 47,13%).

Les départs en retraite prorogée ont représenté, quant à eux, 145 dossiers soit 2,42% du total, pourcentage inférieur à celui de 2002.

Aussi, les liquidations de pensions pour l'année 2003 ont-elles concerné 6.568 dossiers contre 5.492 l'exercice précédent, soit une augmentation de 19,59%. Elles se ventilent comme suit :

- 5.982 pour les pensions principales pour 14.365.111 points,
- 377 pour les pensions de réversion pour 422.146 points,
- 10 pour les pensions d'orphelins pour 9.264 points,
- 199 pour les options de rachats pour 13.126 points.

Soit un total de 14.809.647 points en augmentation de 17% par rapport à l'exercice précédent.

Les liquidations des dossiers avec option en capital pour 2002 et 2003 ont été respectivement de 4.858 et 5.803, soit en pourcentage du total des dossiers liquidés pour les deux exercices considérés de 97,73% et 97,01%.

Les points déduits suite à l'option en capital pour l'année 2003 ont représenté 4.334.074, soit 30,17% des points octroyés contre 27,37% en 2002.

L'année 2003 a été marquée par la suppression des points octroyés au titre des majorations familiales dans le cadre des mesures arrêtées par la réforme adoptée en 2003. Il y a lieu de rappeler qu'en 2002, ces points se sont élevés à 597.878 soit 4,93% des points totaux attribués.

Les extinctions de dossiers de pension principale pour l'année 2003 ont concerné 1.576 allocataires décédés, pour un nombre de points égal à 3.327.821 contre 3.406.135 au cours de l'année précédente, pour 1.830 dossiers, soit une diminution de 13,9%.

Ceci a donné lieu à la liquidation de pensions de réversion indirectes en faveur de conjoints survivants ou d'orphelins au nombre de 1.618 dont 101 avec option de rachat pour 1.333.183 points contre 1.504 bénéficiaires et 1.207.149 points en 2002.

La durée moyenne du service de l'allocation, compte tenu des départs en retraite anticipée et à 60 ans, ressort à 13 années et 2 trimestres, supérieure de 1 trimestre par rapport à celle de 2002.

L'âge moyen au décès, quant à lui, a été de 72 ans et 10 mois contre 72 ans et 7 mois en 2002, soit une augmentation de la durée de vie moyenne de trois mois d'une année à l'autre.

Le nombre moyen de points par dossier éteint est de 2.111 contre 1.861 en 2002.

Les extinctions des pensions de réversion ont concerné 270 dossiers avec un nombre de points total de 492.852.

Les dossiers de pension d'orphelins éteints suite à leur majorité ou à leur émancipation sont de 144 pour un nombre de points de 50.507.

En définitive, les pensions en cours de service se ventilent comme suit :

- 62.465 dossiers au titre des pensions principales pour 136.867.140 points,
- 27.523 dossiers au titre des pensions de réversion pour 26.887.905 points,
- 317 dossiers au titre des pensions d'orphelins pour 150.581 points.

Il s'ensuit un total de points en service de 163.905.626 en progression de 7,77% contre 6,87% et 5,04% les exercices précédents.

La pension moyenne exprimée en points est comparable à celles des années antérieures :

- 2.191 points pour la pension principale,
- 977 points pour la pension de réversion,
- 475 points pour la pension d'orphelin.

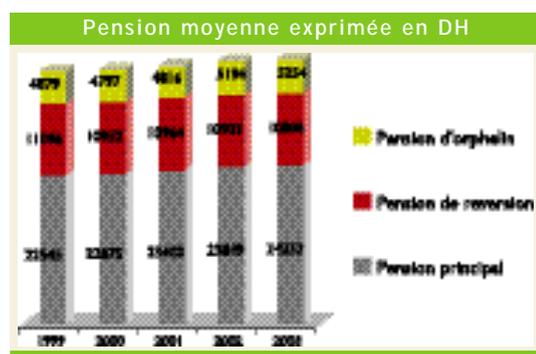




Exprimée en dirhams, elle correspond à :

- 24.232 DH pour la pension principale,
- 10.806 DH pour la pension de réversion,
- 5.254 DH pour la pension d'orphelin.

Enfin, le rapport actifs/retraités obtenu en affectant le nombre de pensions de réversion de 0,5 et celui des pensions d'orphelins de 0,2 a poursuivi, quoique de manière moindre, sa tendance à la détérioration puisqu'il s'est établi en 2003 à 3,01 contre 3,15 ; 3,31 et 3,46 les exercices 2002, 2001 et 2000. Ceci s'explique par l'augmentation insuffisante de nos bénéficiaires actifs.



> CONTRIBUTIONS / ALLOCATIONS

Les produits techniques relatifs au régime normal (cotisations sociales annuelles, contributions, intérêts de retard, surprimes et rachats) ont totalisé 2.480,1 millions de DH en 2003.

CONTRIBUTIONS	2002	2003	Variation
Cotisations Adhérents	908 640	917 760	1%
Cotisations P. Patronale	1 175 775 550	1 266 546 539	8%
Cotisations P. Salariale	-	1 106 767 330	-
Surprime, Rachats Services	68 575 555	61 289 214	-11%
Contributions Assurances	19 839 343	19 120 996	-4%
Indemnités de Radiation	405 304	249 967	38%
Intérêts de Retard Adhérents	24 249 138	25 189 429	-4%
Contributions Totales	1 289 753 530	2 480 081 236	

De leur côté, les allocations versées ou dues se sont élevées à 1.755,1 millions de DH en aggravation de 96,9 millions de DH ou 5,8% comparativement à 137,3 millions de DH ou 9% en 2002.

Il s'ensuit une pension moyenne annuelle (tous allocataires confondus : retraités, conjoints survivants et orphelins) de DH 20.074 contre DH 19.780 en 2002, soit une augmentation de 1,48%.

Les versements, en 2003, au titre de l'option en capital se sont élevés à 8,8 millions de DH. Les remboursements des cotisations salariales, durant l'exercice 2003, se sont limités à 251 164 DH.

Compte tenu du versement à la CIMR des cotisations salariales, la contribution moyenne individuelle est de 10.728 DH en augmentation de 94,35%.

> RETRAITE A 55 ANS SANS ANTICIPATION

La retraite à 55 ans sans anticipation constitue toujours un produit à diffusion lente qui n'a concerné que 6 nouvelles entreprises pour 14 personnes contre respectivement 9 et 78 au cours de l'exercice précédent. Actuellement elle couvre un total de 113 adhérents pour 1.632 de leurs salariés actifs.

Les surprimes et les rachats y afférents se sont montés pour l'année sous revue à 25,6 et 18,5 millions de DH.

> PARTICIPATIONS AUX BENEFICES TECHNIQUES ET FINANCIERS

En raison de la promulgation, en novembre 2002, du nouveau Code des Assurances dont les dispositions stipulent que "les assureurs doivent faire participer leurs assurés, dans le cadre des contrats d'assurances sur la vie, aux bénéfices techniques et financiers qu'ils réalisent au titre de ces contrats", les Compagnies d'Assurances considèrent que la participation aux bénéfices ne peut plus être versée à la CIMR et ce, à partir de l'exercice 2002.

Par ailleurs, les reliquats de la participation aux bénéfices au titre des exercices 1995 à 1996 seront versés suivant un échéancier allant de décembre 2004 à décembre 2006 conformément aux termes de l'accord avec la "F.M.S.A.R".

- Reliquat au titre de 1995 : 50% au plus tard le 31 décembre 2004,
- Reliquat au titre de 1996 : 50% au plus tard le 31 décembre 2005 et 50% au plus tard le 31 décembre 2006.

> FRAIS GENERAUX

En 2003, les frais généraux et les dotations aux amortissements se sont élevés à 45,3 millions de DH, enregistrant une augmentation de 8,5% par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique essentiellement par l'octroi d'indemnités de départ.

En raison du versement à la CIMR des cotisations salariales, les frais généraux ne représentent, en 2003, par rapport au total de nos produits techniques, que 1,80% contre 3,15% l'exercice précédent. Par rapport au total des produits (y compris les produits de patrimoine nets de charges et de provisions correspondantes), ces frais représentent 1,48% contre 2,56% l'exercice précédent.

> TAUX DE COUVERTURE

Au cours de l'exercice 2003, la C.I.M.R. a enregistré des charges techniques totalisant 1.800,8 millions de DH. Les produits techniques quant à eux totalisent 2.514,6 millions de DH. Il en ressort un excédent de 713,7 millions de DH contre un déficit de 384,7 millions de DH en 2002.

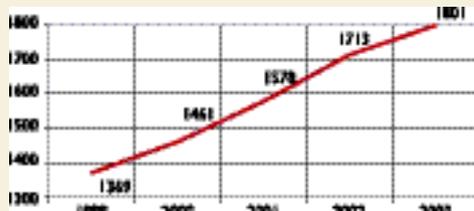
Les frais généraux et les pertes et profits se sont montés à 43,1 millions de DH en 2003, contre 41,9 millions de DH en 2002.

Les produits de patrimoine nets des charges correspondantes, ont totalisé 540,3 millions de DH en 2003, contre 302,2 millions de DH en 2002.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 1.210,9 millions de DH en 2003, contre une perte de 124,4 millions de DH en 2002. Le taux de couverture technique (Produits techniques/Charges techniques) est de 139,6% en 2003, contre 77,5% en 2002.

Le taux de couverture global (Total des produits nets des charges et provisions financières correspondantes/ Total des charges) est de 165,7% en 2003 contre 92,9% en 2002.

Evolution des charges techniques



Evolution des produits techniques



	2002	2003
Produits techniques	1 327 831 293	2 514 551 141
Charges techniques	1 712 504 951	1 800 808 813
Taux de couverture technique	77,54%	139,63%
Frais généraux et PP	41 927 390	43 094 725
Produits de patrimoine nets	302 209 378	540 267 574
Total des produits	1 630 040 671	3 054 818 715
Total des charges	1 754 432 341	1 843 903 538
Résultat d'exploitation	-124 391 670	1 210 915 177
Taux de couverture global	92,91%	165,67%

> PRODUITS ET PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE

Les produits financiers et de placements augmentés des plus-values nettes réalisées, comptabilisés au cours de l'exercice, ont atteint un montant de 440,4 millions de DH, en diminution de 48,10 millions de DH.

Les autres revenus augmentés des reprises sur provisions pour dépréciation de titres ont totalisé 113,6 millions de DH contre 9,6 millions de DH en 2002.

Les charges et dotations aux provisions pour dépréciation de titres ont totalisé 13,5 millions de DH contre 195,1 millions de DH en 2002.

Au total, les produits de patrimoine et plus values, nets des charges, des pertes et dotations/reprises aux provisions pour dépréciation de titres, ont totalisé 540,3 millions de DH contre 302,2 millions de DH en 2002, enregistrant une augmentation de 238 millions de DH.

La valeur estimative du portefeuille CIMR (actions, obligations, OPCVM, valeurs non cotées, placements immobiliers, devises et or) s'est établie au 31 décembre 2003 à 9 milliards de DH faisant ressortir une plus-value latente de 2,9 milliards de DH ou 48,43% indépendamment des placements immobiliers et des titres non cotées qui restent exprimés à leur valeur comptable.

> RESERVES

L'année 2003 a été marquée par un résultat d'exploitation excédentaire, au titre de la retraite normale, s'élevant à 825,9 millions de DH. Cet excédent s'explique essentiellement par l'encaissement par la CIMR des cotisations salariales suite à la réforme de 2003.

Conformément aux dispositions statutaires, et compte tenu de ce résultat, la Réserve de Prévoyance s'en trouve portée à 4.719,8 millions de DH.

Le résultat du régime de retraite complémentaire ressort, en 2003, à 67,2 millions de DH. la réserve de prévoyance au titre de la retraite complémentaire s'en trouve portée à 391,9 millions de DH.

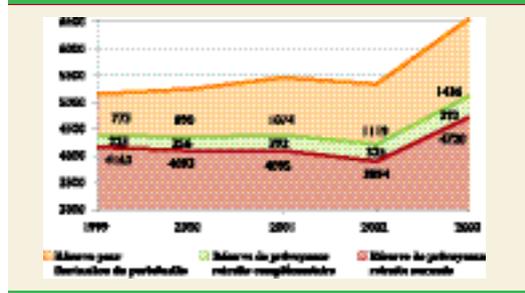
En outre, la réserve pour fluctuation du portefeuille est passée de 1.118,6 à 1.436,4 millions de DH du fait des plus-values nettes sur cessions d'actions, d'actions de SICAVs, de titres à revenus fixes et de valeurs mobilières étrangères réalisées en 2003, ainsi qu'en raison des reprises sur provisions pour dépréciation des titres.

Le total de ces trois réserves s'élève à 6.548 millions de DH, contre 5.337,1 millions de DH en 2002, soit une variation de 1.210,9 millions de DH, supérieure de 104 millions de DH à la cotisation salariale de l'année.

Rapportée au montant des allocations, la réserve totale représente 3,77 années, niveau supérieur à celui de l'année précédente qui était de 3,25.

Réserves	2002	2003
Réserve de prévoyance - retraite normale	3 893,8	4 719,7
Réserve de l'exercice	-201,7	825,9
Réserve précédente	4 095,5	3 893,8
Réserve de prévoyance - retraite complémentaire	324,7	391,9
Réserve de l'exercice	33,1	67,2
Réserve précédente	291,6	324,7
Réserve fluctuation portefeuille	1 118,6	1 436,4
Réserve de l'exercice	44,2	317,8
Réserve précédente	1.074,4	1 118,6
Réserves totales	5 337,1	6 548,0

Evolution des réserves



> SALAIRE PLAFOND

Proportionnellement à l'augmentation du salaire de référence de l'année précédente, le salaire plafond a été porté de DH 865.472 à DH 911.436.

> SALAIRE DE REFERENCE

Le salaire moyen de l'ensemble des actifs cotisants a progressé de 2,11%.

En vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement Intérieur, le salaire de référence progresse de 4% en 2003. Il passe ainsi de 14,15 à 14,72.

> VALEUR DU POINT DE LIQUIDATION

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article 13 du Règlement Intérieur, la valeur du point de liquidation est maintenue à DH 11,64.

> VALEUR DU POINT EN SERVICE

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article 13 Ter du Règlement Intérieur, la valeur du point en service progresse, à compter du 1er juillet 2004, de 0,70%.

La valeur du point en service passe donc, à compter du 1er juillet 2004, à DH 11,14

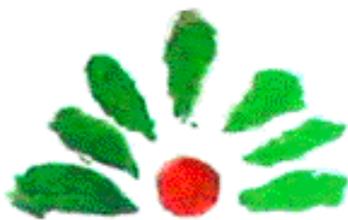
> REVALORISATION DE L'OPTION CAPITAL

Le Conseil d'Administration, après examen du bilan actuariel de l'exercice 2003, a décidé de maintenir les taux de rendement à appliquer à l'option capital pour l'exercice 2004, aux niveaux fixés en 2003 :

- Taux de rendement : 3,25%
- Taux de revalorisation : 0,25%.



Mise en œuvre de la réforme



Dès l'adoption de la réforme 2003, la CIMR a entrepris l'adaptation de ses règles de gestion et de son organisation pour être en mesure d'en assurer la mise en œuvre dans les plus brefs délais.

L'implémentation de la réforme paramétrique a été réalisée avec efficacité et rapidité, comme en témoigne l'encaissement de la part salariale à partir du 1er trimestre 2003. Il en va de même de l'aspect «institutionnel» de la réforme 2003, à travers, notamment l'activation du comité de pilotage et la délégation d'une partie de la gestion financière des actifs de la CIMR, effective en 2004.

Enfin, dans le cadre du pilotage permanent de son régime, la CIMR a entrepris, avec l'exercice 2003, son second Bilan Actuariel.

> LA MISE EN OEUVRE DE LA REFORME PARAMETRIQUE

La mise en oeuvre de la réforme 2003 a nécessité l'adaptation de certaines procédures afférentes à la gestion des adhérents, des affiliés et des retraités ainsi que l'adoption de nouvelles procédures pour se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires et pour satisfaire nos partenaires. Ces changements ont touché les domaines suivants :

- L'encaissement de la part salariale,
- Le remboursement des cotisations salariales aux affiliés,
- La liquidation avec option capital des cotisations salariales versées à la CIMR à partir du 1^{er} janvier 2003.

L'encaissement de la part salariale

La CIMR a invité l'ensemble de ses adhérents à résilier les contrats capitalisation auprès des compagnies d'assurances et à lui verser à partir du 1^{er} janvier 2003, les prélèvements effectués sur les salaires de leurs collaborateurs.

Parallèlement, les procédures d'exploitation des déclarations des salaires, d'encaissement et de comptabilisation des cotisations, ont subi des aménagements dans les délais impartis, pour être en mesure de traiter les données y afférentes, à partir du 1^{er} trimestre 2003.

Gestion des droits des affiliés

- Instauration de nouveaux bulletins individuels d'affiliation

Un nouveau bulletin individuel d'affiliation a été mis en place afin d'autoriser les employeurs à verser à la CIMR les cotisations salariales, et de désigner un bénéficiaire en cas de décès de l'affilié avant sa mise à la retraite. Pour leur exploitation, une nouvelle procédure a été mise en place.

- Remboursement des cotisations salariales
- Le maintien de l'avantage relatif au remboursement des cotisations salariales à l'instar de ce qui se pratiquait dans le cadre de la capitalisation, a nécessité l'instauration d'une nouvelle procédure.

Au titre de l'exercice 2003, les remboursements des cotisations salariales se sont élevés à 250.000 DH environ.

Liquidation de l'option en capital CIMR

Le nouvel article 13 ter du Règlement Intérieur prévoit à la liquidation du dossier de pension, une option en capital CIMR calculée sur la base des cotisations salariales versées depuis janvier 2003 à notre Institution.

Ainsi, la procédure relative aux liquidations des dossiers de pension a dû subir les aménagements nécessaires pour en tenir compte.

Sur les 5.982 dossiers de pension principale liquidés en 2003, 97% ont comporté une option en capital, pour un montant global de près de 9 millions de dirhams.

Enfin il est à signaler que malgré le surcroît de charge de travail engendré par ces nouvelles tâches au niveau des services d'exploitation, les effectifs des collaborateurs n'ont pas subi d'augmentation.

> LA GESTION FINANCIERE DELEGUEE

Avec l'entrée en vigueur de la réforme entérinée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mars 2003, la CIMR assure désormais la gestion de la totalité des cotisations (salariales et patronales).



Eu égard à l'augmentation sensible du volume des actifs, prévisible au cours des prochaines années, la gestion financière revêt dès à présent un caractère crucial dans le maintien des équilibres à long terme du régime.

Dans ce contexte, les Textes Fondateurs (Charte Financière et Règlement Financier) ont fixé les principes généraux et les objectifs de la gestion financière dont la mise en oeuvre de délégations auprès de prestataires reconnus et solides.

Les actifs financiers de la CIMR ont été classés en quatre catégories : les actions stratégiques, les autres actions et les obligations détenues directement ou à travers des OPCVMs, les valeurs étrangères et les actifs monétaires.

Conformément aux modalités d'organisation et de fonctionnement de la gestion financière, la gestion des actions stratégiques reste du ressort direct de la CIMR. La gestion de la trésorerie est réalisée par la Direction Financière de la CIMR, en utilisant les OPCVMs monétaires disponibles sur le marché.

Les autres actifs financiers sont confiés à des sociétés de gestion, sous mandat administratif, comptable et financier, à travers sept OPCVMs dédiés :

- Deux FCP actions nouvellement créés (FCP Générations Performance et CIMR Tharwa),
- Quatre SICAVs obligataires qui existaient déjà (CIMR Attadamoun, CIMR Ajjal, CIMR Iddikhar et SICAV Prévoyance),
- Un FCP diversifié - 60% actions et 40% obligations (CIMR International).

A l'issue de l'appel d'offres lancé pour la sélection de gestionnaires, les sociétés gestionnaires retenues sont les suivantes :

- Pour la gestion des fonds «Actions», le couple CFG/AL WATANIYA (50%) et BMCI Gestion (50%),



- Pour la gestion des SICAVs obligataires, Wafa Gestion (33%), Attijari Management (23%), Crédit du Maroc Gestion (22%) et GEAR (22%).

Le fonds diversifié CIMR International est géré par la société SGAM (Société Générale Asset Management).

En outre, un plan d'action est en cours de mise oeuvre en vue d'adapter l'organisation de la Direction Financière aux besoins de la gestion déléguée et de renforcer les équipes existantes.

> LE PILOTAGE DU REGIME

L'article 11bis des statuts de la CIMR, introduit lors de la mise en oeuvre de la réforme 2003, a institué la création d'un Comité de Pilotage composé d'Administrateurs et de cadres de la Caisse, qui a pour attribution de proposer au Conseil d'Administration toutes les dispositions nécessaires pour préserver la pérennité des prestations de la Caisse sur le long terme, sur la base de projections démographiques, financières et actuarielles sur longue période, annuellement mises à jour.

Le Comité de Pilotage s'est doté d'une "Charte de Pilotage" et d'un "Règlement Intérieur", présentés à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juillet 2003, qui fixent les principes fondamentaux de la gestion technique du régime ainsi que les prérogatives du Comité.

Conformément aux dispositions de son Règlement Intérieur et de la Charte de Pilotage, le Comité de Pilotage a procédé à la réalisation du Bilan Actuariel pour l'exercice 2003, dont les conclusions sont jointes au présent rapport.



La réalisation du Bilan Actuariel a comporté les travaux suivants :

- La mise à jour du résumé technique du régime,
- Les études préliminaires,
- La mise à jour des hypothèses actuarielles,
- Les projections démographiques, financières et actuarielles,
- Les tests de sensibilité.

Après examen des études réalisées par le Comité de Pilotage, le Conseil d'Administration réuni le 7 octobre 2004, constate une évolution des fondamentaux du régime conforme aux prévisions du Bilan Actuariel 2002, voire en légère amélioration.

Il décide en conséquence de proposer à l'Assemblée Générale le maintien pour l'année 2004 des paramètres techniques à leurs niveaux fixés par la réforme 2003.

> LA REFONDATION DE LA CIMR

Le Gouvernement a organisé les 16 et 17 décembre 2003, sous la présidence de Monsieur le Premier Ministre, un colloque national sur la réforme du système de retraite au Maroc, qui a réuni outre des experts internationaux, des représentants de différents départements ministériels, des représentations syndicales et patronales et des caisses de retraites.

A l'issue de ce colloque, Monsieur le Premier Ministre a annoncé la création d'une Commission Nationale, qui aura pour rôle de définir un nouveau cadre pour le système de retraite au Maroc.

La commission nationale s'appuiera sur les recommandations d'une commission technique, à laquelle participeront des représentants des différentes caisses de retraites,

ainsi que ceux des partenaires sociaux et des ministères des finances, de l'emploi et de la modernisation du secteur public.

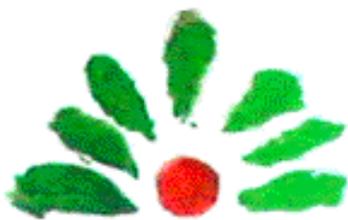
Concernant le secteur privé, des études économiques, juridiques et actuarielles seront réalisées par la CNSS et la CIMR, sous les directives de la commission technique qui en fixera les termes de référence, et serviront de base pour la formulation des propositions de réformes, à soumettre à la Commission Nationale.

Ainsi, les Commissions Nationale et Technique constitueront dorénavant le cadre dans lequel s'effectuera la refondation de la CIMR, qui devra aboutir avant fin 2007, délai accordé par le Parlement suite à l'amendement du Code des assurances, excluant temporairement notre Caisse du champ de son application.





Gestion financière en 2003



En 2003, le portefeuille des participations stratégiques a enregistré une performance de 25,81 %. Au 31 décembre 2003, les performances des SICAVs obligataires dédiées se sont établies entre 4,90 à 5,13 % et celle du fonds dédié CIMR International s'est élevée à 14,47 %.

Quant à la valeur estimative du portefeuille CIMR, elle s'est établie en cette date à 9 milliards de DH, faisant ainsi ressortir une plus-value latente de 2,9 milliards de DH ou 48,43 % de la valeur d'acquisition, indépendamment des placements immobiliers et des titres non cotés qui restent exprimés à leur valeur comptable.

> **EVOLUTION DU PORTEFEUILLE
AU COURS DE L'EXERCICE 2003**

MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

I- Portefeuille «Actions»

Acquisitions d'actions

Les achats d'actions ont totalisé un montant de 16,7 millions de DH :

ACQUISITIONS D'ACTIONS	16 716 595
ACTIONS MAROCAINES	16 716 595
- ACHATS D'ACTIONS	11 958 059
BCM	11 957 862
AUTO-HALL	197
- SOUSCRIPTIONS AUX AUGMENTATIONS DE CAPITAL	4 758 536
CAPITAL MOROCCO	4 758 536

Cessions d'actions

Les ventes d'actions se sont élevées, en 2003 à 263,4 millions de DH et ont concerné :

- Les actions marocaines pour un montant de 177,5 millions de DH. La plus-value réalisée suite à ces ventes s'élève à 70,9 millions de DH ;
- Les actions étrangères pour un montant de 85,9 millions de DH. La plus-value réalisée suite à ces ventes s'élève à 54,8 millions de DH.

Les actions BNDE ont été sorties de l'actif suite à l'annulation du capital. Les actions étrangères ont été utilisées pour souscrire au FCP CIMR International.

Ventes d'actions	Prix de cession	+/- values
A - ACTIONS MAROCAINES	177 470 525	70 935 923
ONA	144 000 000	83 998 219
BMCE	33 414 275	17 773 750
LONGOMETAL	56 250	-150 001
BNDE	0	-30 686 045
B - ACTIONS ETRANGÈRES	85 934 771	54 848 404
ACTIONS AMERICAINES	7 694 914	7 146 180
ACTIONS EUROPEENNES	78 239 857	47 702 224
TOTAL	263 405 296	125 784 327

II- Portefeuille obligataire

II- 1 Portefeuille obligataire direct

Placements à revenus fixes

Les placements à revenus fixes ont totalisé un montant de 1.006,6 millions de DH :

Placements à revenus fixes	1 006 587 996
FONDS D'ETAT ET ASSIMILÉS MAROC	1 006 587 996
OBLIGATIONS ETRANGÈRES	

Cessions de titres à revenus fixes

Les cessions de titres à revenus fixes se sont élevées, en 2003, à 1.421,1 millions de DH et ont concerné :

- les remboursements d'obligations à hauteur de 59,4 millions de DH :

Cessions de titres à revenus fixes	59 370 497
OBLIGATIONS MAROCAINES	28 876 880
OBLIGATIONS ETRANGÈRES	30 493 617

- les souscriptions par apports de titres aux SICAVS CIMR ont porté sur un montant de 1.361,7 millions de DH :

Souscription par apports de titres	1 361 664 687
SICAV CIMR AJIAL	458 068 333
SICAV CIMR IDDIKHAR	429 804 194
SICAV CIMR ATTADAMOUN	372 619 479
SICAV PRÉVOYANCE	101 172 681

Repartition par nature 1 361 664 687

BONS DU TRÉSOR	1 022 932 720
EMPRUNT ONCF	116 059 509
EMPRUNT ONA	59 190 803
EMPRUNT FEC	46 117 092
EMPRUNT CIH	44 498 466
CREDILIG	15 591 917
BONS DE CAISSE	57 274 180

II- 2 SICAVS obligataires dédiées

Souscriptions aux SICAVS dédiées

Les souscriptions aux SICAVS obligataires CIMR ont totalisé un montant de 1.441,5 millions de DH :



Souscriptions aux SICAVs	1 441 523 756
SICAV CIMR AJIAL	478 501 452
SICAV CIMR IDDIKHAR	429 804 194
SICAV CIMR ATTADAMOUN	372 619 479
SICAV PRÉVOYANCE	160 598 631

Souscriptions aux SICAVs CIMR	1 441 523 756
PAR APPORT DE TITRES	1 361 664 687
EN NUMÉRIQUE	79 859 069

Cessions d'actions SICAVs CIMR

Les rachats des actions des SICAVs CIMR ont atteint, en 2003, un montant de 364,0 millions de DH dégageant au profit de la CIMR une plus-value de 36,2 millions de DH :

Rachats aux SICAVs CIMR	364 042 063
SICAV PRÉVOYANCE	238 368 959
SICAV CIMR IDDIKHAR	90 525 227
SICAV CIMR ATTADAMOUN	25 090 206
SICAV AJIAL	10 057 671

III- SICAVs publiques

Cessions d'actions SICAV

Le rachat de la totalité des actions des Sicavs pour un montant de 59,06 millions de DH a dégagé au profit de la CIMR une plus-value de 23,7 millions de DH.

IV- Placements monétaires

Dans le cadre de l'optimisation des flux de trésorerie, la CIMR fait appel, de manière systématique, aux OPCVM monétaires et aux opérations "REPO" *.

Souscriptions aux OPCVM monétaires

Les souscriptions aux OPCVM monétaires ont porté, en 2003, sur un montant total de 3.163,5 millions de DH.

Opérations "Repo"

Les opérations "repo" ont porté, en 2003, sur un montant total de 934,02 millions de DH correspondant à 19 opérations. La maturité moyenne (pondérée par les capitaux) a été 7 jours avec un taux de placement moyen (pondéré par les capitaux et par les maturités réelles) de 5% l'an.

> PRODUITS DU PORTEFEUILLE

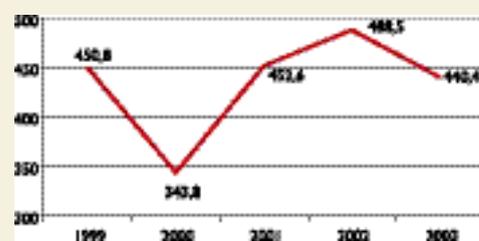
Les produits financiers et de placements augmentés des plus-values nettes réalisées, comptabilisés au cours de l'exercice, ont atteint un montant de 440,4 millions de DH, en diminution de 48,10 millions de DH .

Les revenus du portefeuille ont enregistré un montant de 227,1 millions de DH en 2003. Compte tenu des plus-values nettes réalisées, le rendement des capitaux investis (actions, obligations, OPCVMs, valeurs non cotées, placements immobiliers, devises et or) exprimés en valeur comptable représente 7,24%. Le compartiment des actions marocaines (hors SICAVs) a, quant à lui, enregistré un rendement de 14,77%.

* Une opération "repo" correspond à un achat (ou une vente) de titres obligataires avec option de vente (ou d'achat) ferme à une échéance déterminée à l'avance.

PRODUITS FINANCIERS	2002	2003
PLUS -VALUES RÉALISÉES	225,9	213,3
PLUS VALUES S/ACTIONS MAROC	21,1	70,9
PLUS VALUES S/ACTIONS SICAV	168,6	59,9
PLUS VALUES S/ACTIONS ETRANGER	17,0	54,9
PLUS VALUES S/OBLIGATIONS MAROC	13,6	18,0
PLUS/MOINS VALUES S/OBLIG. ETRANGER	8,2	10,2
DIFFÉRENCES CHANGES	-2,6	-0,6
REVENUS DU PORTEFEUILLE	262,6	227,1
REVENUS ACTIONS MAROC	227,8	191,5
REVENUS ACTIONS ETRANGER	3,7	2,5
REVENUS S/OBLIGATIONS MAROC	27,8	32,8
REVENUS S/OBLIGATIONS ETRANGER	2,6	-
INTÉRÊTS S/COMPTES DE DÉPÔTS	0,7	0,3
PRODUITS FINANCIERS	488,5	440,4

Evolution des produits du portefeuille
(Revenus et plus-values réalisées)



> PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE

La valeur estimative du portefeuille CIMR (actions, obligations, OPCVM, valeurs non cotées, placements immobiliers, devises et or) s'est établie au 31 décembre 2003 à 9 milliards de DH faisant ressortir une plus-value latente de 2,9 milliards de DH ou 48,12% indépendamment des placements immobiliers et des titres non cotés qui restent exprimés à leur valeur comptable.

Performance du portefeuille direct "Actions"

Le portefeuille des participations stratégiques a enregistré, en 2003, une performance (rentabilité pondérée par le temps*) de 25,81%.

Performances des fonds dédiés

Les performances des SICAVs CIMR, en 2003, ont été les suivantes :

SICAVs CIMR	Valeur d'acquisition	Valeur d'estimation
SICAV PRÉVOYANCE	1 155 284 499	1 316 822 321
CIMR ATTADAMOUN	832 385 972	884 560 357
CIMR IDDIKHAR	799 575 975	845 323 446
CIMR AJIAL	788 478 495	825 481 544
PORTEFEUILLE SICAVS CIMR	3 575 724 941	3 872 187 668

SICAVs CIMR	Date de création	Actif net (DH)	Perfor. 2003	Perfor. depuis la création
SICAV PRÉVOYANCE	23/09/97	1 316 822 321	5,02 %	61,95 %
CIMR AJIAL	21/04/99	825 481 544	4,90 %	27,45 %
CIMR ATTADAMOUN	21/04/99	884 560 357	5,01 %	27,93 %
CIMR IDDIKHAR	27/04/99	845 323 446	5,13 %	27,67 %

SICAVs CIMR	Duration	Sensibilité	Rendement actuariel
SICAV PRÉVOYANCE	4,07	3,87	5,10 %
CIMR AJIAL	4,57	4,34	5,30 %
CIMR ATTADAMOUN	4,78	4,55	4,70 %
CIMR IDDIKHAR	4,73	4,49	4,83 %

Lancé en mars 2003, le FCP CIMR International, fonds dédié de valeurs étrangères (60% actions, 40% obligations), a enregistré, au 31 décembre 2003, une performance de 14,47%.

* L'année est décomposée en autant de sous-périodes qu'il y a d'apports et de retraits de fonds. Les taux de rentabilité internes successifs sont alors calculés puis chaînés : $(1+r) = (1+r_1)(1+r_2) \dots (1+r_n)$.

> COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

En définitive, la composition du portefeuille CIMR, au 31 décembre 2003, se présente comme suit :

Portefeuille C.I.M.R.	Valeur d'achat en DH	Valeur d'estimation en DH
ACTIONS	1 778 805 827	4 371 436 127
ACTIONS MAROCAINES	1 777 111 897	4 322 572 526
ACTIONS ETRANGERES	1 693 930	48 863 601
OBLIGATIONS	118 167 850	124 404 258
OBLIGATIONS MAROCAINES	118 167 850	124 404 258
SICAVS CIMR	3 575 724 941	3 872 187 668
SICAV PRÉVOYANCE	1 155 284 499	1 316 822 321
SICAV CIMR ATTADAMOUN	832 385 972	884 560 357
SICAV CIMR IDDIKHAR	799 575 975	845 323 446
SICAV CIMR AJIAL	788 478 495	825 481 544
OPCVM	271 346 311	309 370 337
SICAV MONETAIRES	32 299 301	32 299 301
FCP CIMR INTERNATIONAL	239 040 362	277 064 662
OPCVM ACTIONS	6 648	6 374
VALEURS NON COTEES	165 290 432	140 540 527
PLACEMENTS IMMOBILIERS	165 502 532	159 502 532
METAUX PRECIEUX (OR)	4 165 263	27 134 296
DEVISES	332 304	332 304
PORTEFEUILLE CIMR	6 079 335 460	9 004 907 953

Valeur d'estimation 9 milliards de DH



Valeur d'achat 6,1 milliards de DH



Annexe

TITRES CÉDES EN 2003	PRIX DE VENTE
I - ACTIONS	322 469 123
A - MAROCAINES	236 534 351
• ACTIONS	177 470 525
ONA	144 000 000
BMCE	33 414 275
LONGOMETAL	56 250
BNDE	_*
• ACTIONS SICAV	59 063 826
ATTIJARI SOLIDARITE	46 747 600
INMAA CROISSANCE	3 818 206
INMAA PATRIMOINE	2 770 183
FCP MAROC	5 727 837
B - AMERICAINES	7 694 914
TELEFONICA	7 694 914
C - EUROPEENNES	78 239 858
PARTS GOTTARDO M M	1 177 170
AXA	1 534 012
B N P	5 837 400
CARREFOUR	3 684 736
DANONE	2 359 461
LYON EAUX-DOMEZ	1 548 254
VIVENDI	1 409 880
WORMS & CIE	2 352 406
LAFARGE. Droits FF	1 621 884
AIR LIQUIDE	1 594 118
ALLIANZ AG.	598 924
AVENTIS	4 433 182
BAYERICHE MOTOR	2 834 863
CELANESE AG.	233 835
HEIDELBERGER	531 685
LINDE	1 681 537
METRO AG.	1 218 721
SIEMENS	2 819 094
VOLKSWAGEN	1 634 861
UNILIVER (PREF)	460 992
UNILEVER (c)	3 652 873
VON ING GROEP.	3 707 012
CIBA HOLDING.	298 816
CIE REASS AN.	11 549 158
GIVAUDAN VERNIER.	288 692
NESTLE	4 170 846
NOVARTIS	6 671 249
ROCHE HOLDING BJ.	4 760 101
SYNGENTA	269 365
UNION BOQUE SUISSE	3 304 731

* Annulation du Capital BNDE

TITRES CÉDÉS EN 2003 (SUITE) PRIX DE VENTE

II - OBLIGATIONS	30 493 617
A - Americaines	1 660 416
BNDES 97/2007 9 % (\$US)	835 851
BRAZIL 9,375 % 97/2007 (\$US)	824 565
B - Autres	28 833 201
C.FRANCE 6,50 % 97/2004 (DM)	4 381 446
BELGIQUE 6,25 % 93/2003 (DM)	1 827 202
R.F.A. 6,50 % 93/2003 (DM)	1 728 181
BEI 6,50 % 94/2004 (DM)	1 800 053
CNA 8 % 93/2003 (FF)	4 590 879
FRANCE TELECOM 7,875 % 93/2003 (FF)	1 599 599
BIRD CZ 85/2015 (CFS)	12 905 840

TITRES ACQUIS EN 2003 PRIX D'ACHAT

ACTIONS MAROCAINES	16 716 595
BCM	11 957 862
CAPITAL MORROCCO	4 758 536
AUTO HALL	197

> INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE AU 31/12/2003

TITRES A REVENUS VARIABLES

• TITRES DE PLACEMENT

ACTIONS MAROCAINES	NOMBRE	VALEUR COMPTABLE	VALEUR ESTIMÉE
BCM	462 070	348 022 891,34	422 794 050,00
BMCE	884 211	163 276 554,29	352 800 189,00
CIH	654 224	64 851 369,93	34 019 648,00
BMCI	3 136	1 443 015,20	1 938 048,00
CREDIT EQDOM	100 606	18 174 339,77	78 170 862,00
DIAC SALAF	13 013	1 141 544,52	923 923,00
WAFI ASSURANCE	4 026	1 811 700,00	1 590 270,00
AGMA	273	232 050,00	805 350,00
O N A	688 772	215 247 641,50	582 012 340,00
S N I	354 052	177 997 683,19	297 049 628,00
BRANOMA	1 030	513 080,00	826 060,00
BRASSERIES DU MAROC	459 425	52 932 591,12	521 447 375,00
COSUMAR	538 608	38 096 478,37	420 114 240,00
LESIEUR	31 674	38 424 000,00	38 642 280,00
NEXANS MAROC	155 206	25 759 682,45	19 555 956,00
HOLCIM MAROC	143 966	62 082 887,00	144 397 898,00
CIMENTS DU MAROC	561 674	115 305 809,83	617 841 400,00
LAFARGE CIMENTS	194 693	45 376 858,87	387 244 377,00
SONASID	204 221	86 269 951,46	158 271 275,00
CHERIFIENNE ENGRAIS	52 134	2 389 207,24	9 331 986,00
GENERAL TIRE	103 170	23 531 560,00	-
ALUMINIUM MAROC	1 565	1 111 150,00	959 345,00
CARNAUD	1 915	78 436,69	785 150,00
AUTO-HALL	308 901	19 452 625,41	78 769 755,00
C T M-LN	69 003	22 199 784,40	19 665 855,00
SAMIR	271 318	160 428 934,00	87 093 078,00
AFRIQUIA GAZ	1 158	428 460,00	272 130,00
SMI	50 000	60 250 000,00	27 000 000,00
MANAGEM	53 674	30 257 738,00	18 249 160,00

• TITRES DE PARTICIPATION

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES	NOMBRE	VALEUR COMPTABLE	VALEUR ESTIMÉE
CAPITAL MOROCCO LP	8 516	8 518 478,68	8 518 478,68
CASA FIN. MARKETS	135 132	13 559 957,88	13 559 957,88
CFG DEVELOPPEMENT	220 000	22 000 005,35	22 000 005,35
CNIA	140 000	21 000 000,00	21 000 000,00
RISMA	230 770	30 000 100,00	30 000 100,00
SNCE	20 000	2 000 000,00	2 000 000,00
CELLULOSE MAROC	539 677	39 912 080,00	39 912 080,00
CHERIF TEXTILES	9 942	2 102 102,84	2 102 102,84
FRIMA	335	13 341,83	13 341,83
SOREAD	23 522	24 750 000,00	24 750 000,00
CEMA	3 321	1 434 364,94	1 434 364,94

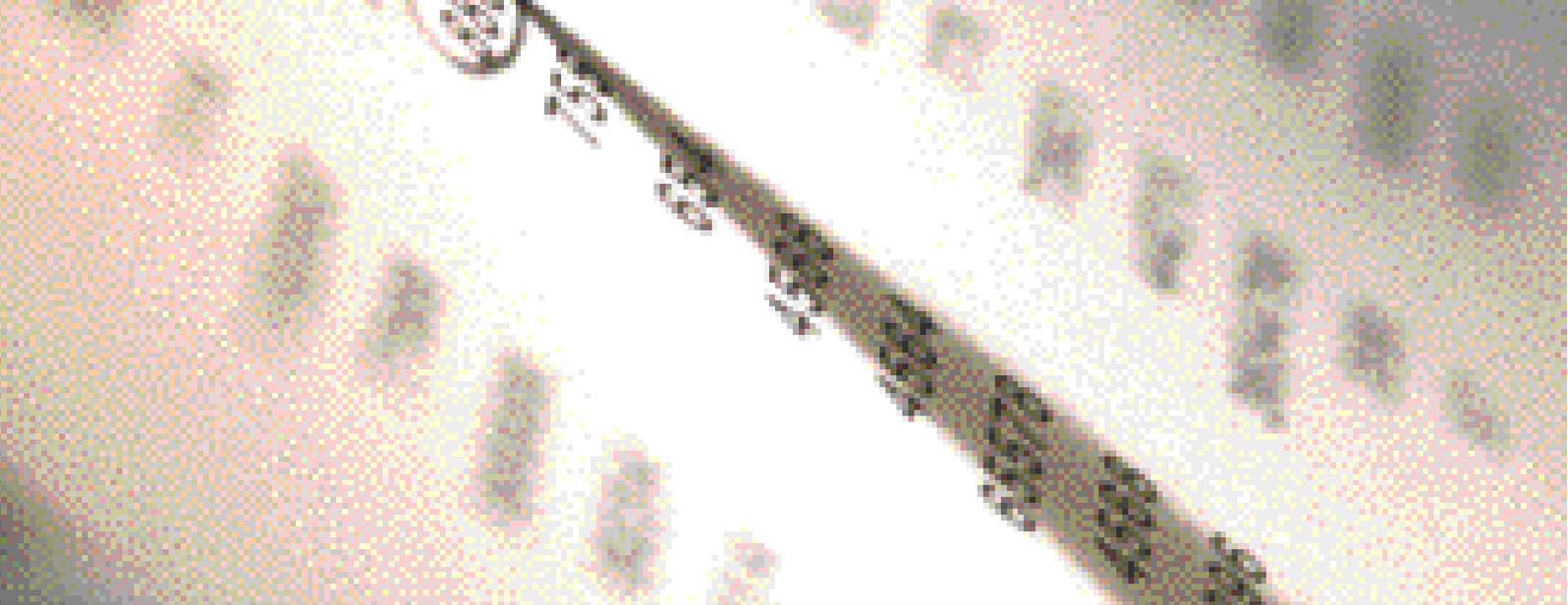
SOCIÉTÉS IMMOBILIERES	NOMBRE	VALEUR COMPTABLE	VALEUR ESTIMÉE
STE BANAM	546	479 758,34	479 758,34
STE GRACIEUSE	546	479 758,34	479 758,34
STE CENTURIS	17 500	22 030 000,00	16 030 000,00
STE LE NOTRE	81	81 000,00	81 000,00
STE LARBEL	200	2 350 954,72	2 350 954,72
STE RANILA	110	1 676 325,20	1 676 325,20
STE PASTEUR	10 000	1 000 000,00	1 000 000,00
STE NEJMA	1 000	100 000,00	100 000,00
STE AL INAACH	1 000	100 000,00	100 000,00
STE HAWAZINE	1 200	703 680,00	703 680,00
STE KARAMA	720	1 040 623,20	1 040 623,20
SAPINO	68 571	6 857 100,00	6 857 100,00
STE TANGER FREE ZONE	90 000	9 000 000,00	9 000 000,00

OPCVM	NOMBRE	VALEUR COMPTABLE	VALEUR ESTIMÉE
INMAA CROISSANCE	5	6 648,47	6 374,00

ACTIONS ÉTRANGÈRES	NOMBRE	VALEUR COMPTABLE	VALEUR ESTIMÉE
LAFARGE	62 612	1 693 929,92	48 863 601,31
FCP CIMR INTERNATIONAL	2 178	239 040 362,30	277 064 662,00

TITRES A REVENUS FIXES

TITRES A REVENUS FIXES	NOMBRE	VALEUR COMPTABLE	VALEUR ESTIMÉE
FONDS D'ETAT ET ASSIMILES		18 167 850,39	21 628 017,39
BONS DE CAISSE		100 000 000,00	102 776 240,53
SICAV PRÉVOYANCE	3 231	1 155 284 499,58	1 316 822 321,25
SICAV CIMR ATTADAMOUN	2 762	832 385 971,59	884 560 357,22
SICAV CIMR IDDIKHAR	2 636	799 575 974,96	845 323 445,76
SICAV CIMR AJIAL	2 585	788 477 495,42	825 481 543,70
SICAV MONETAIRES		32 299 301,00	32 299 301,00



| Rapport financier

• Bilan au 31 décembre 2003	32
• Bilan actuariel de l'exercice 2003	36

Bilan au 31 décembre 2003

ACTIF	Valeurs Initiales	Amortissements et provisions	Valeurs nettes 2003	Valeurs nettes 2002
Valeurs Immobilisées	167 625 679,57	18 203 100,77	149 422 578,80	209 812 869,27
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 090 980,00	363 660,00	727 320,00	-
Matériel Informatique	9 815 026,71	6 712 827,88	3 102 198,83	4 118 475,95
Matériel Roulant	559 000,00	270 183,33	288 816,67	400 616,67
Matériel & Mobilier de Bureau	7 094 190,65	5 890 871,06	1 203 319,59	908 510,71
Agenc.Aménag.Installations	8 493 841,43	4 965 558,50	3 528 282,93	3 935 972,81
Autres Valeurs Immobilisées	14 362 454,64		14 362 454,64	14 616 995,15
Créances rattachées aux P.B. antérieures	126 210 186,14		126 210 186,14	185 832 297,98
Valeurs Réalisables	1 231 455 006,92	314 736 428,08	916 718 578,84	541 443 605,69
Comptes Débiteurs Adhérents				
• Adhérents Retraite Normale	342 046 603,17	219 094 415,00	122 952 188,17	92 708 164,26
• Adhérents Retraite complémentaire	5 052 287,14		5 052 287,14	4 734 230,23
• Adhérents Effets à Recevoir	9 936 462,61		9 936 462,61	24 730 900,00
Contributions Acquises Non Émises				
• Compte Retraite Normale	759 575 147,91	74 200 000,00	685 375 147,91	318 146 307,89
• Compte Retraite Complémentaire	15 435 477,13		15 435 477,13	7 860 852,30
Val. & Produits échus à recevoir	3 622 855,14		3 622 855,14	49 840 388,23
Revenus PTF Courus non échus	3 433 568,73		3 433 568,73	18 751 387,58
Compagnies d'assurances R.V & C.R	36 123 849,09	21 442 013,08	14 681 836,01	10 473 994,53
Participation aux bénéfiques à recevoir	50 617 296,63		50 617 296,63	5 881 013,75
Débiteurs Divers	5 611 459,37		5 611 459,37	8 316 366,92
Valeurs de Placement	6 079 386 170,63	213 192 653,72	5 866 193 516,91	5 088 568 995,67
Fonds d'état & Assimilés	18 167 850,39		18 167 850,39	284 261 052,80
valeurs à Revenus Fixes	100 050 000,00		100 050 000,00	69 159 781,09
OPCVM dédiés	3 575 724 941,55		3 575 724 941,55	2 462 001 552,57
valeurs à Revenus Variables	2 215 442 570,24	207 192 653,72	2 008 249 916,52	1 990 555 622,35
Métaux Précieux	4 165 263,05		4 165 263,05	4 165 263,05
Placements Immobiliers	165 502 532,40	6 000 000,00	159 502 532,40	156 836 584,16
Devises	333 013,00		333 013,00	121 589 139,65
Valeurs disponibles	332 088 180,54		332 088 180,54	216 417 692,60
Banques & CCP	332 070 259,85		332 070 259,85	216 407 655,83
Caisse	17 920,69		17 920,69	10 036,77
TOTAL GÉNÉRAL	7 810 555 037,66	546 132 182,57	7 264 422 855,09	6 056 243 163,23

Bilan au 31 décembre 2003

PASSIF		Montants 2003	Montants 2002
NON EXIGIBLE			
Réserve de Prévoyance - Retraite Normale		4 719 769 494,49	3 893 841 860,59
Réserves précédentes		3 893 841 860,59	
Réserve de l'exercice		825 927 633,90	
Réserve de Prévoyance - Retraite Complémentaire		391 943 206,08	324 721 195,36
Réserves précédentes		324 721 195,36	
Réserve de l'exercice		67 222 010,72	
Réserve pour fluctuation portefeuille		1 436 356 180,42	1 118 590 644,05
Réserves précédentes		1 118 590 644,05	
Réserve de l'exercice		317 765 536,37	
Résultat / réalisation val . mobilières	213 376 650,80		
Reprise / Provision Titres	112 619 818,31		
Dotation / Provision Titres	(8 230 932,74)		
		EXIGIBLE	
		716 353 974,10	719 089 463,23
Allocations Échues non Payées		619 571 977,67	
Retraite Normale		619 571 977,67	
Retraite Complémentaire		-	
Option de Rachat		-	
État IGR		27 978 709,35	
Créditeurs divers		60 264 930,69	
Charges à payer		6 607 145,71	
Banques		1 931 210,68	
TOTAL GÉNÉRAL		7 264 422 855,09	6 056 243 163,23

Compte de produits et charges

au 31 décembre 2003

PRODUITS	2003	2002
Cotisations Adhérents	917 760,00	908 640,00
Contributions Part patronale	1 266 546 539,43	1 175 775 550,21
Contributions Part salariale	1 106 767 329,75	-
Surprimes et Rachats services passés	61 289 214,43	68 575 555,29
Participation aux Bénéfices Exercice	-	-
Participation aux Bénéfices Exercices Antérieurs	-	15 838 350,00
Prov.Participation aux Bénéfices de l'exercice	-	-
Contributions Assurances	19 120 995,68	19 839 342,84
Rentes de Capitalisation	18 721 394,31	17 024 354,26
Rentes de Rachats Inférieures 100 points	-	2 718 939,70
Indemnités de Radiation	249 966,73	405 303,72
Intérêts de Retard Adhérents	25 189 429,31	24 249 137,85
Reprise / Prov.Créances Adh. et rentes viagères	15 748 511,87	2 496 119,13
Produits Techniques	2 514 551 141,51	1 327 831 293,00
• Retraite Normale	2 454 664 670,15	1 294 124 472,61
• Retraite Complémentaire	59 886 471,36	33 706 820,39
Revenus de Valeurs Mobilières	226 858 004,88	261 802 104,99
Bénéfices sur réalis.Valeurs Mobilières	248 113 915,75	245 441 142,36
Profits de Change	-	-
Intérêts Fonds de Dépôt	281 557,73	747 856,36
Revenus Garages	11 457,00	12 480,00
Reprise / Prov.Dépréc.Titres	112 619 818,31	8 201 887,58
Produits de Patrimoine	587 884 753,67	516 205 471,29
• Retraite Normale	561 163 999,99	492 440 401,50
• Retraite Complémentaire	26 720 753,68	23 765 069,79
Intérêts Prêts Personnel	649 481,68	657 433,96
Profits Exercices Antérieurs	5 510 340,94	23 138,61
Profits Exceptionnels	419 596,45	406 265,95
Produits Généraux et Profits	6 579 419,07	1 086 838,52
• Retraite Normale	6 569 195,22	1 075 987,82
• Retraite Complémentaire	10 223,85	10 850,70
TOTAL DES PRODUITS	3 109 015 314,25	1 845 123 602,81
• Retraite Normale	3 022 397 865,36	1 787 640 861,92
• Retraite Complémentaire	86 617 448,89	57 482 740,89
TOTAL GÉNÉRAL	3 109 015 314,25	1 845 123 602,81

Compte de produits et charges

au 31 décembre 2003

CHARGES	2003	2002
Allocations retraites, part répartition	1 736 360 023,57	1 641 313 241,90
Allocations retraites, part capitalisation	18 721 394,31	16 883 547,35
Options en Capital	8 842 121,51	-
Remboursement de Cotisations Salariales	251 164,61	-
Allocations Option de Rachat	2 309 005,36	2 246 545,58
Dotations Provisions Créances Adhérents Litigieux	30 255 094,00	44 340 854,00
Dotations Provisions Créances Rentes Viagères	4 070 010,18	7 720 762,49
Charges Techniques	1 800 808 813,54	1 712 504 951,32
• Retraite Normale	1 784 719 470,73	1 699 137 099,47
• Retraite Complémentaire	16 089 342,81	13 367 851,85
Dotations. Prov. dépréciation des Titres	8 230 932,74	189 892 527,70
Droits de garde / Titres	1 417 912,23	1 463 950,22
Frais Opérations / Titres	2 295 965,87	2 852 712,34
Pertes sur Réalisations valeurs mobilières	34 049 375,65	16 940 097,86
Pertes de Changes	687 889,30	2 650 059,96
Frais de gestion Garages	2 069,60	-
TVA & Retenues à la source	1 582 513,09	854 176,17
Charges et pertes de patrimoine	48 266 658,48	214 653 524,25
• Retraite Normale	46 072 824,60	204 771 304,34
• Retraite Complémentaire	2 193 833,88	9 882 219,91
Frais Généraux	42 857 469,34	39 706 320,43
Frais / Matériel Informatique	449 069,64	166 682,52
Dotations aux amortissements	2 025 715,09	1 916 082,48
Pertes sur Exercices Antérieurs	3 376 396,40	390 038,60
Pertes Exceptionnelles	316 010,77	177 669,49
Charges Générales et Pertes	49 024 661,24	42 356 793,52
• Retraite Normale	47 912 399,76	41 235 929,52
• Retraite Complémentaire	1 112 261,48	1 120 864,00
TOTAL DES CHARGES	1 898 100 133,26	1 969 515 269,09
• Retraite Normale	1 878 704 695,09	1 945 144 333,33
• Retraite Complémentaire	19 395 438,17	24 370 935,76
RÉSERVE DE PRÉVOYANCE DE L'EXERCICE	893 149 644,62	(168 552 010,70)
• Part Retraite Normale	825 927 633,90	(201 663 815,83)
• Part Retraite Complémentaire	67 222 010,72	33 111 805,13
RÉSERVE FLUCTUATION PTF DE L' EXERCICE	317 765 536,37	44 160 344,42
TOTAL DES RÉSERVES	1 210 915 180,99	(124 391 666,28)
TOTAL GÉNÉRAL	3 109 015 314,25	1 845 123 602,81

Bilan actuariel de l'exercice 2003

> PREAMBULE

Le présent bilan actuariel 2003 expose l'état du régime à la fin de l'exercice 2003, c'est-à-dire une année après la prise d'effet de la réforme entérinée par l'AGE du 12 mars 2003.

Cette réforme a consacré la "répartition provisionnée" comme mode de gestion technique et financière du régime.

La gestion en répartition provisionnée nécessite que la situation du régime soit analysée régulièrement afin de s'assurer que la pérennité du régime est acquise sur des horizons glissants d'au moins 40 années.

Dans cet esprit, le bilan actuariel 2002 avait été établi afin que soit fixé le point de départ aux futures analyses comparatives permettant d'étudier l'évolution du régime au cours des exercices à venir.

Le bilan 2003, à travers les observations effectuées après un an de fonctionnement sur les bases nouvelles, permet d'effectuer les premières comparaisons entre prévisions et observations.

A ce stade, les conclusions ne peuvent être que limitées, ne serait-ce que de par la brièveté relative de la période. Néanmoins, des premières orientations peuvent se dégager, notamment en matière de la hiérarchisation des hypothèses et des informations eu égard à leur impact sur le résultat final.

Ces constats conduisent à deux grandes conclusions :

- La nécessité d'affiner les informations de base ;
- La grande sensibilité du résultat à certaines hypothèses, du fait notamment de la faible couverture des engagements par des actifs représentatifs.

Le bilan actuariel 2003 montre, comme celui de 2002, que le régime reste pérenne, mais cette pérennité ne s'affirmera dans le temps qu'au prix d'une constante vigilance des dirigeants de la C.I.M.R., du respect le plus strict des principes de la réforme de 2003 ainsi que de l'utilisation raisonnée des outils de pilotage que celle-ci a mis en place.

> RESSOURCES ET PRESTATIONS DU REGIME EN 2003*

Les ressources opérationnelles du régime en 2003 ont été les suivantes :

	31/12/03	31/12/02	Evolution
CONTRIBUTIONS PATRONALES	1 267 MDH	1 176 MDH	8%
COTISATIONS SALARIALES	1 107 MDH	0 MDH	S.O.
CONTRIBUTIONS ASSOCIATIVES	1 MDH	1 MDH	1%
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	115 MDH	127 MDH	-9%
TOTAL DES RESSOURCES	2 489 MDH	1 304 MDH	S.O.
TOTAL DES PRESTATIONS	1 801 MDH	1 713 MDH	5%

Avant produits financiers, l'écart entre ressources et dépenses, au titre de l'exercice 2003 s'élève à : 689 MDH. Parallèlement, les produits financiers de l'exercice (y compris les intérêts de retard "adhérents") s'élèvent à 564 MDH, ce qui porte l'écart entre les ressources et les dépenses à 1 253 MDH.

> VALORISATION DES ENGAGEMENTS

Les principales hypothèses du scénario de référence retenues pour les études actuarielles sont décrites dans le présent rapport et détaillées dans le Cahier d'Hypothèses Actuarielles. Elles sont conformes aux dispositions de la réforme.

La valeur actuelle probable (VAP) des prestations s'élève en groupe semi-fermé ** à :

	31/12/03	31/12/02	Evolution
RETRAITES ET AYANTS CAUSE	20,1 MDS DH	17,8 MDS DH	13%
ACTIFS ET AYANTS DROIT	61,2 MDS DH	60,3 MDS DH	2%
TOTAL	81,3 MDS DH	78,1 MDS DH	4%

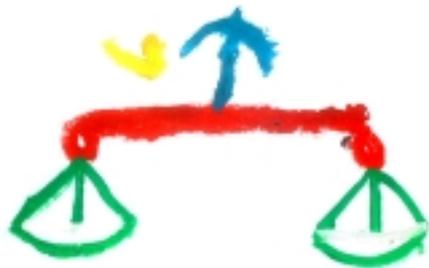
Cette valeur actuelle probable se répartit en fonction des droits acquis *** et des droits futurs de la façon suivante :

	31/12/03	31/12/02	Evolution
DROITS ACQUIS	54,8 MDS DH	51,0 MDS DH	7%
DROITS FUTURS	26,5 MDS DH	27,1 MDS DH	-2%
TOTAL	81,3 MDS DH	78,1 MDS DH	4%

* Source : Etats Financiers 2003

** VAP des flux (prestations ou cotisations) en groupe semi-fermé : représente la valeur actuelle des flux financiers probables de la population actuelle des actifs et retraités (hors nouveaux entrants). Ces flux intègrent les droits passés et les droits futurs.

*** Droits acquis : VAP des flux (prestations ou cotisations) financiers probables de la population actuelle des actifs et retraités en groupe fermé (hors nouveaux entrants). Ces flux intègrent uniquement les droits passés.



La valeur actuelle probable des ressources s'élève à :

	31/12/03	31/12/02	Evolution
VAP DES RESSOURCES	30,3 MDS DH	27,2 MDS DH	12%

La réserve de prévoyance (calculée comme étant la somme de la valeur comptable du fonds de prévoyance et la moitié des plus-values latentes) est évaluée à :

	31/12/03	31/12/02	Evolution
RÉSERVE DE PRÉVOYANCE	7,8 MDS DH	6,3 MDS DH	24%

La valeur actuelle totale des ressources est donc évaluée à :

	31/12/03	31/12/02	Evolution
VAP DES RESSOURCES (Y COMPRIS FONDS)	38,1 MDS DH	33,5 MDS DH	14%

L'engagement net, non couvert par des cotisations futures ni par le fonds existant, s'élève à :

	31/12/03	31/12/02	Evolution
ENGAGEMENT NET NON COUVERT	43,2 MDS DH	44,6 MDS DH	-3%

Le taux de préfinancement (ratio de la valeur de la Réserve de Prévoyance et de la valeur actuelle probable des ressources sur la valeur actuelle probable des prestations) et le taux de couverture (ratio de la valeur de la Réserve de Prévoyance sur la valeur actuelle probable des droits acquis) s'élèvent à :

	31/12/03	31/12/02	Evolution
TAUX DE PRÉFINANCEMENT	46,9%	42,9%	9,0%
TAUX DE COUVERTURE	14,2%	12,3%	15,0%

> PROFIL DE LA RESERVE DE PREVOYANCE

Le principe de pérennité suppose que le profil de la réserve de prévoyance établi sur 40 ans doit satisfaire à deux conditions :

- Les valeurs du fonds ne doivent jamais être négatives,
- La tendance de variation du fonds doit être positive en fin de projection.

Le profil du fonds, établi au 31/12/2003 est le suivant :



Le graphe ci-dessus montre que les deux principes sont respectés.

On notera que la tendance du fonds est positive et que le point bas du fonds a augmenté significativement par rapport à 2002 (7,8 milliards de dirhams en 2003 contre 0,9 milliard en 2002).

> PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

Les hypothèses actuarielles retenues dans les études actuarielles sont résumées ci-dessous.

Hypothèses	Valeur retenue pour le bilan Actuariel 2003	Valeur retenue pour le bilan Actuariel 2002
Inflation	2%	2%
Taux de rendement financier	5% (TN)	5% (TN)
Taux d'actualisation	5% (TN)	5% (TN)
Evolution annuelle du salaire des actifs	6% (TN)	5% (TN)
Evolution annuelle du salaire des nouveaux entrants	4% (TN)	5% (TN)
Evolution annuelle des actifs	0,50%	0,50%
Table de mortalité	PF 60/64 avec dérive (+1trim / 2 ans)	PF 60/64 avec dérive (+1trim / 2 ans)
Evolution annuelle du Salaire de Référence	4%	0% jusqu'en 2010 3,75% ensuite
Evolution annuelle de la Valeur du Point à la Liquidation	0% jusqu'en 2010, 4% ensuite	0% jusqu'en 2010, 3,75% ensuite
Evolution annuelle de la Valeur du Point en Service	0,7% jusqu'en 2010, 1% ensuite	0,7% jusqu'en 2010, 1% ensuite
Taux garanti sur le capital C.I.M.R.	3,25%+0,25%	3,25%+0,25%
Montant de la Réserve de Prévoyance	7,8 Mds DH	6,3 Mds DH

TN : Taux nominal

Certaines hypothèses du bilan 2002 ont été modifiées. Il s'agit :

- de la dérive du salaire des nouveaux entrants (4% au lieu de 5%) : cette modification se justifie par les résultats de l'étude amont réalisée cette année sur le profil des nouveaux entrants.
- de la dérive du salaire de référence et de la valeur du point à la liquidation qui passe de 3,75% après 2010 à 4%. Il s'agit d'une modification mineure qui se révèle plus prudente que la précédente, le rendement en vigueur restant fixe à 10%.
- du profil de carrière (6% au lieu de 5%) : pour respecter l'évolution constatée du salaire moyen soumis à contribution.
- du profil des nouveaux entrants (profil par catégorie de taux de cotisation au lieu d'un profil unique) : cette modification se justifie par les résultats de l'étude amont réalisée cette année sur le profil des nouveaux entrants.

> TESTS DE SENSIBILITE

Conformément aux prescriptions comptables internationales et dans un souci de clarté, une analyse de la sensibilité du profil du fonds en fonction de certaines variations d'hypothèses actuarielles a été effectuée.

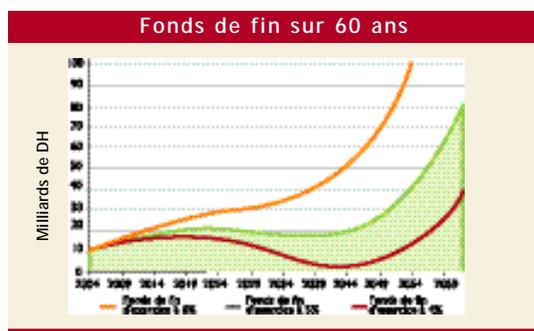
Taux de placement

Les tests proposés prennent en compte une variation des taux de placement de +1% et de -1%. On précise que le taux d'actualisation varie du même taux.

Variation du taux de préfinancement et du taux de couverture :

	Initial	+1%	-1%
TAUX DE PRÉFINANCEMENT AU 31/12/2003	46,9%	53,5%	41,0%
TAUX DE COUVERTURE AU 31/12/2003	14,2%	16,7%	12,0%

Variation du profil de la Réserve de Prévoyance :

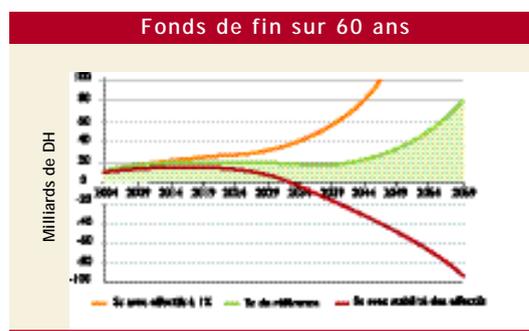


Croissance démographique

Les tests proposés prennent en compte un taux d'évolution des actifs de 1% et une stabilité des effectifs au lieu de 0,5% par an.

	+ 0,5%/an	+1%/an	+0%/an
TAUX DE PRÉFINANCEMENT AU 31/12/2003	46,9%	46,9%	46,9%

Variation du profil de la Réserve de Prévoyance :



Le test montre, une fois de plus, la nécessité pour la CIMR d'accéder à un statut qui lui permette de rallier dans l'avenir les entreprises non-adhérentes. Cette remarque rejoint l'un des points clef abordé à l'occasion de la réforme de normes 2003 : faire en sorte que la CIMR devienne un régime complémentaire obligatoire.



Certification de l'Actuaire indépendant

En exécution de la mission confiée par la C.I.M.R., nous avons établi le second bilan actuariel du régime.

Les travaux menés se sont appuyés sur les données transmises par les Services Techniques de la C.I.M.R. et des hypothèses actuarielles regroupées sous forme de scénarios.

Au plan des hypothèses actuarielles, les plus spécifiques d'entre elles (les paramètres de pilotage du régime) ont été fixées pour une période transitoire par l'A.G.E. du 12/03/2003 et sont donc non modifiables durant cette période.

Il est à noter parallèlement qu'une hypothèse sensible a été ajustée après débat avec la Direction Générale afin de prendre en considération une étude diligentée en 2004 sur les profils de carrière. Ainsi le profil de carrière moyen des nouveaux entrants, qui était évalué à 5%, a été ramené à 4%, hypothèse plus prudente que la précédente.

Dans ce contexte, et sous réserve de la fiabilité des données, les études actuarielles ont permis d'établir les caractéristiques déterminantes de l'équilibre du régime un an après la réforme.

Par comparaison à l'exercice 2002, l'engagement net du régime a diminué. De plus, la courbe du fonds de réserve (Réserve de Prévoyance) s'est améliorée sur la durée de projection.

Ces résultats restent néanmoins très sensibles à certaines variations d'hypothèses. La croissance démographique du groupe apparaît ainsi comme un élément clef de la pérennité du régime, ce qui devrait inciter les responsables de la CIMR à rechercher, avec les autorités nationales, un statut qui puisse permettre à la CIMR d'étendre progressivement son audience auprès de l'ensemble du secteur privé.

Par ailleurs, à l'occasion des prochaines évaluations, les hypothèses actuarielles devront être affinées notamment en les modulant dans le temps.

Paris, le 6 octobre 2004

JWA-Actuaires
Patrice PLOUVIER
Membre de l'Institut des Actuaires



JWA-Actuaires
Joël WINTER
Membre de l'Institut des Actuaires







Rapport
de l'Auditeur
indépendant

Rapport de l'Auditeur indépendant

PRICEWATERHOUSECOOPERS 

Au Conseil d'Administration
Caisse Interprofessionnelle Marocaine
de Retraites (CIMR)
100, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2003

Nous avons audité le bilan de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (C.I.M.R) arrêté au 31 décembre 2003 ci-joint, ainsi que le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date. La préparation de ces états de synthèse relève de la responsabilité de la Direction Générale. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états de synthèse, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel l'audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des éléments probants qui justifient les montants et les informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également, une appréciation des principes comptables utilisés, et des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que de la présentation générale des comptes. Nous estimons que nos travaux d'audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion.

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de La Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (C.I.M.R) au 31 décembre 2003 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant : l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mars 2003 a entériné la réforme du régime de retraite de la CIMR qui a pour objectif fondamental la pérennité du régime et la préservation des principes d'équité et de solidarité entre les adhérents, les affiliés et les retraités. Cette réforme s'est principalement traduite par l'encaissement de la part salariale par la CIMR et l'instauration d'une contribution patronale non génératrice de droits, étalée sur une période de 5 ans.

Le 12 mai 2004

Price Waterhouse
A. Bidah
Associé







Résolutions
de l'Assemblée
Générale Ordinaire
du 23 novembre 2004



Résolutions

> PREMIERE RÉOLUTION

Les délégués des membres adhérents présents ou représentés de l'Association pour la Gestion de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites, réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 23 novembre 2004, après avoir pris connaissance des rapports moral, financier et de l'auditeur indépendant, les approuvent dans tous leurs termes et donnent quitus au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 2003.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

> DEUXIEME RESOLUTION

Les délégués des membres adhérents présents ou représentés de l'Association pour la Gestion de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites, réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 23 novembre 2004, enregistrent la démission de leur poste d'Administrateur de Messieurs Abdellatif JOUAHRI, Saâd KETTANI et Abderrahman SAAÏDI, et leur donnent quitus entier et définitif pour leur gestion. Cette résolution a été votée à l'unanimité.

> TROISIEME RESOLUTION

Les délégués des membres adhérents présents ou représentés de l'Association pour la Gestion de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites, réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 23 novembre 2004, prononcent l'élection en tant qu'Administrateurs de Messieurs :

- Jamal BA-AMER, représentant SAMIR,
- Khalid CHEDDADI, représentant ATTIJARIWAFABANK,
- Tajeddine GUENNOUNI, représentant COFARMA,
- Saâd KETTANI, représentant AL MANAR,
- Mohamed LASRY, représentant STMicroelectronics,
- Ahmed RAHHOU, représentant LESIEUR CRISTAL.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

> QUATRIEME RESOLUTION

Les délégués des membres adhérents présents ou représentés de l'Association pour la Gestion de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites, réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 23 novembre 2004, prononcent la réélection en tant qu'Administrateurs de Messieurs :

- Driss JETTOU, représentant Groupe AU DERBY,
- Abdou KETTANI, représentant la SACEM,
- El Madani LARAKI, représentant CARNAUD MAROC,
- Driss TRAKI, représentant la Centrale Laitière.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

> CINQUIEME RESOLUTION

Les délégués des membres adhérents présents ou représentés de l'Association pour la Gestion de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites, réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 23 novembre 2004, après avoir pris connaissance des conclusions du Bilan Actuariel réalisé au titre de l'exercice 2003, décident sur proposition du Conseil d'Administration, de maintenir les paramètres techniques du régime pour l'exercice 2004, à leurs niveaux fixés par la réforme 2003.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

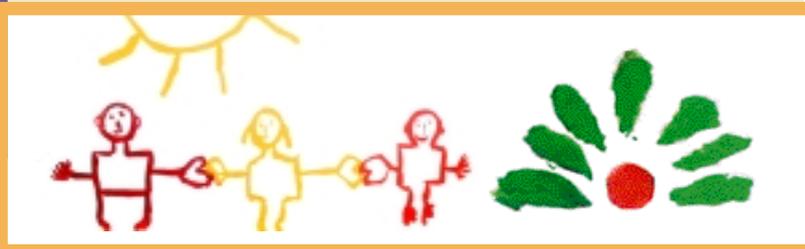
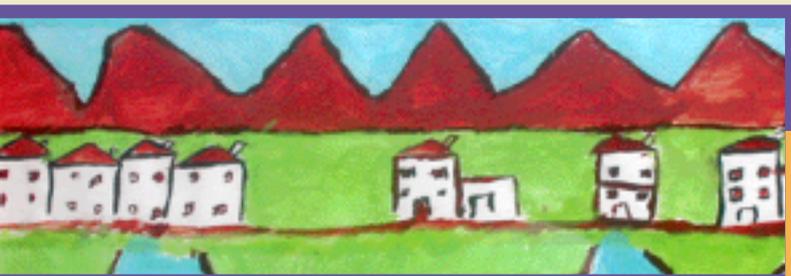


2003

Rapport annuel

CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITES



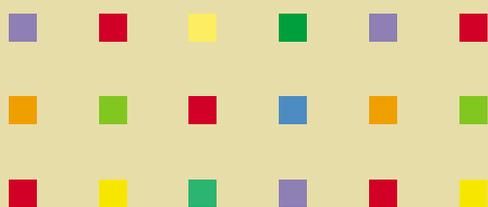


2003

Rapport annuel

CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITES





CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITES



Rapport annuel 2003

